



DÉPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON D'IRIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DES ACTES DE GESTION ACCOMPLIS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION DU 9 JUIN 2020

L'an deux mille vingt deux, le treize décembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 06/12/2022

Compte-rendu affiché le 14/12/22

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marjorie MERCIER.

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Sandrine COMTE a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Thierry DUCHAMP

Anne DEMOND a donné procuration à Marcel GOLBERY

Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Claude MOUCHIKHINE a donné procuration à Bernard JAVAZZO

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Mesdames, Messieurs,

Faisant application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire est chargé pour la durée de son mandat de l'accomplissement de divers actes de gestion municipale énumérés dans la délibération du 9 juin 2020.

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des décisions prises par le Maire.

Ce compte-rendu de décisions prises dans le cadre de la délégation ne donne pas lieu à un vote.

Date de l'acte et nature de l'opération	Nom de la partie intéressée
23 novembre 2022 Tarifs du service jeunesse pour l'année 2022-2023 (décision VILLE_2022DC084) Visée par la Préfecture le 23/11/2022	POLE EDUCATION
21 novembre 2022 Demande de carte bancaire pour la régie du pôle enfance (décision VILLE_2022DC083) Visée par la Préfecture le 22/11/2022	FINANCES
16 novembre 2022 Nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant pour la régie de recettes vie associative (décision VILLE_2022DC081) Visée par la Préfecture le 25/11/2022	FINANCES
16 novembre 2022 Nomination d'un régisseur suppléant	FINANCES

<p>pour la régie d'avance du pôle enfance</p> <p>(décision VILLE_2022DC082)</p> <p>Visée par la Préfecture le 25/11/2022</p>	
<p>07 novembre 2022</p> <p>Constitution du Maire comme partie civile dans le litige opposant la mairie à Monsieur Claude Deleuze</p> <p>(décision VILLE_2022DC080)</p> <p>Visée par la Préfecture le 07/11/2022</p>	<p>DIRECTION GENERALE</p>
<p>31 octobre 2022</p> <p>Modification temporaire du suppléant de la régie de recettes du pôle enfance</p> <p>(décision VILLE_2022DC078)</p> <p>Visée par la Préfecture le 02/11/2022</p>	<p>FINANCES</p>
<p>31 octobre 2022</p> <p>Nomination de mandataires pour la régie d'avance enfance et loisirs</p> <p>(décision VILLE_2022DC079)</p> <p>Visée par la préfecture le 02/11/2022</p>	<p>FINANCES</p>
<p>27 octobre 2022</p> <p>Tarifs des entrées, location de patins et privatisation de la piste de roller.</p> <p>(décision VILLE_2022DC075)</p> <p>Visée par la préfecture le 28/10/2022</p>	<p>EVENEMENTIEL</p>
<p>27 octobre 2022</p> <p>Tarif des emplacements des stands pour le marché de Noël</p> <p>(décision VILLE_2022DC076)</p> <p>Visée par la préfecture le 28/10/2022</p>	<p>FINANCES</p>
<p>27 octobre 2022</p> <p>Prestation d'entretien et de gardiennage du stade du Brotillon avec</p>	<p>MARCHES PUBLICS</p>

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

SLO

ID : 069-216901520-20221213-VILLE_2022DL084-DE

la société Rhône Nettoyage. Marché
d'un an, montant de 45 000 € TTC.

(décision VILLE_2022DC077)

Visée par la préfecture le 28/10/2022

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages
exprimés avec 0 voix POUR,

32 sans participation,

PREND ACTE des actes de gestion.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

La secrétaire de séance

Madame Marjorie MERCIER



Le président de séance,

Jérôme MOROGE,
Maire,
Conseiller Régional